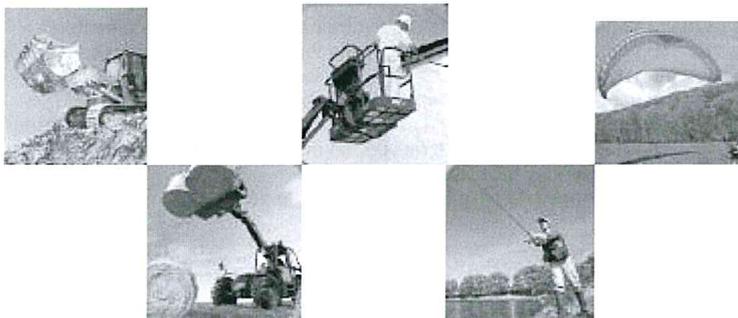


SOUS LES LIGNES, PRUDENCE : RESTONS A DISTANCE !



AGRICULTEURS

Régulièrement vous parcourez vos cultures à pied ou à bord de machines agricoles. Vous installez des systèmes d'irrigation, aménagez des drains, élaguez ou abattez des arbres. En effectuant ces opérations à proximité des lignes, vous vous exposez à des risques éventuels. En vous approchant trop près, vous ou votre engin pouvez provoquer un arc électrique ou toucher une ligne aérienne ou un câble souterrain : vous risquez alors l'électrocution.

Prudence !

- ▶ En circulant avec votre moissonneuse, ensileuse, tout engin de grande hauteur ou de hauteur variable.
- ▶ Si vous manipulez des objets encombrants (matériels d'arrosage, tuyaux, échelles...)
- ▶ Si vous élaguez ou coupez des arbres.
- ▶ Quand vous traitez des cultures (en aérien ou non).
- ▶ Si vous procédez à des arrosages.
- ▶ Si vous aménagez des drains.
- ▶ Si vous déchargez des produits agricoles ou du matériel.

Vos moyens de prévention :

- * Ne rehaussez pas votre terrain et ne stockez rien sous une ligne électrique.
- * Si vous devez élaguer ou apporter une modification sous une ligne électrique ou à proximité, contactez votre interlocuteur ERDF ou RTE habituel.
- * N'installez pas et ne déplacez pas sans précaution le matériel d'arrosage sous les lignes électriques.

PECHEURS

Parce qu'elles sont longues et souvent conductrices de l'électricité, les cannes à pêche manipulées près des lignes électriques vous exposent à des risques. En approchant une canne à pêche trop près d'une ligne électrique (tenue à la verticale par exemple ou lors d'un lancer de lignes), sans nécessairement la toucher, vous pouvez provoquer un arc électrique, appelé amorçage.

Prudence !

- ▶ En passant sous une ligne électrique.
- ▶ Lorsque vous utilisez une ligne de grande longueur (pour la pêche au coup par exemple).
- ▶ Lors des lancers vifs, en particulier avec une canne à pêche en fibre de carbone.
- ▶ Lorsque vous utilisez du fil de pêche en carbone.
- ▶ Si vous ne connaissez pas la zone de pêche, attendez qu'il fasse jour pour repérer les lieux.

Vos moyens de prévention :

- * Évitez de pêcher près des lignes électriques.
- * Demandez conseil à votre fédération de pêche sur les zones à risque.
- * Tenez votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique.

PROFESSIONNELS DU BTP, LOUEURS D'ENGINS (PARTICULIERS OU PROFESSIONNELS)

Des lignes aériennes et des câbles souterrains électriques peuvent passer à proximité de votre chantier/habitation. Vous connaissez le risque de contact avec une ligne électrique. Vous risquez aussi de vous électrocuter en vous approchant trop près d'une ligne ou en pointant un outil vers elle, même sans la toucher.

Prudence !

- ▶ Quand vous modifiez la hauteur de votre nacelle ou de votre élévateur.
- ▶ Quand vous circulez avec des engins de levage, faites-le impérativement nacelle repliée.
- ▶ Quand vous installez et utilisez une échelle ou un échafaudage.
- ▶ Quand vous déménagez à l'aide d'un monte-charge.
- ▶ Quand vous jardinez à l'aide d'outils télescopiques (échenilloir ou sécateur).
- ▶ En réalisant la peinture d'une façade, en nettoyant un toit ou une gouttière.
- ▶ Si vous taillez votre haie ou coupez un arbre.
- ▶ Si vous aménagez votre terrain (piscine, butte de terre).

Vos moyens de prévention :

- *. Avant tout projet de travaux, consultez le guichet unique sur le téléservice www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr afin de connaître les exploitants de réseau impactés par l'emprise de vos travaux.

Chaque entreprise, en présence d'une ligne électrique aérienne, doit réaliser une déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) avant le début du chantier en faisant référence à la Déclaration de projet de Travaux (DT) transmise par le donneur d'ordre.

Particuliers, vous devez également déclarer vos travaux en réalisant une DT-DICT sur le site internet guichet unique.

- *. Examinez avec vos gestionnaires (ERDF, RTE...) les principales mesures de prévention à prendre.

AMATEURS DE SPORTS AERIENS

Les courants vous portent, les vents vous emportent... et vous vous approchez de plus en plus de la ligne électrique. Les distances de sécurité sont à adapter en fonction de votre vitesse d'évolution (pour une montgolfière, il faut éviter les lignes à 100 mètres et donc commencer à manœuvrer bien avant). Des vents défavorables ou une mauvaise maîtrise technique de l'appareil peuvent vous faire dériver et approcher dangereusement d'une ligne électrique ou heurter un pylône. En phase de décollage ou d'atterrissage, et plus généralement près du sol, si vous ou votre appareil approchez trop près d'une ligne électrique, sans nécessairement la toucher, vous pouvez provoquer un arc électrique et risquez l'électrocution.

Vos moyens de prévention :

- *. Consultez les cartes pour connaître les zones à risque.
- *. Demandez conseil à votre club.
- *. Vérifiez les vents.

Conseils en cas d'accident :

- **Interdire l'accès pour empêcher un autre accident (distance minimale de 5 m).**
- **Ne pas toucher aux personnes blessées quand elles sont encore en contact avec la ligne pour éviter d'être vous-même électrisé.**
- **Ne pas toucher aux câbles même tombés au sol, ni aux pylônes.**
- **Alerter les pompiers (18), la gendarmerie (17) et le SAMU (15).**